

Conditions générales de réservation

Comment réserver ?

Remplissez le formulaire de demande de réservation en ligne.

Dès réception de votre acompte, nous vous adressons le contrat de location.

Durée de la location

Durée de la location: semaine (une ou plusieurs), week end ou journées supplémentaires selon disponibilités.

Arrivée : 17h, départ : 11h.

La location ne pourra être prorogée sans l'accord préalable du propriétaire.

Le locataire déclare sur l'honneur qu'il n'exerce et ne cherche à exercer aucune profession dans la location et que les locaux faisant l'objet du présent contrat ne lui sont loués qu'à titre de résidence provisoire, conditions majeures sans lesquelles la présente location n'aurait pas été consentie.

Caution

Un dépôt de garantie de 300 Euros pour la location du triplex vous sera demandé à votre arrivée et restitué 1 semaine après votre départ. La responsabilité du locataire est entière en accord avec l'état des lieux fait lors de votre arrivée. Cette garantie de caution n'est pas limitée à cette somme, et peut le cas échéant, être majorée suivant le coût des travaux.

Paieiment

Le paiement de l'acompte est effectué à la réservation (30 %) par chèque ou par virement.

Le paiement du solde se fera 6 semaines avant votre arrivée par chèque ou par virement.

Le client devra verser le solde de la prestation convenue et restant due, et ceci 6 semaines avant le début du séjour. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue, est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la location et aucun remboursement ne sera effectué.

Obligations du locataire

Les meubles et objets mobiliers ne doivent souffrir que de la dépréciation provenant de l'usage normal auquel ils sont destinés. Ceux qui seront manquants ou auront été mis hors de service, pour une cause autre que l'usure normale, devront être payés ou remplacés par le locataire avec l'assentiment de La Cadole de Palladio.

Il sera retenu, le cas échéant: la valeur des objets cassés ou fêlés, le prix

du lavage ou nettoyage des tapis, couvertures, matelas, literie, etc., qui auraient été tachés.

Le locataire s'oblige à utiliser les meubles et objets garnissant le bien loué à l'usage auquel ils sont destinés et dans les lieux où ils se trouvent. Il s'interdit formellement de les transporter hors des locaux loués.

Les locaux doivent être rendus propres. Toute heure de ménage supplémentaire, due à un désordre ou à un mauvais entretien des lieux, sera retenue ou facturée.

Les locaux présentement loués ne doivent pas être occupés par un nombre de personnes supérieur à celui indiqué aux dispositions particulières, sauf accord préalable de La Cadole de Palladio.

Obligations de La Cadole de Palladio

La Cadole de Palladio s'oblige à mettre à disposition du locataire le logement loué conforme à l'état descriptif et à respecter les obligations résultant de la présente convention.

Annulation

Toute annulation devra être adressée à La Cadole de Palladio par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans tous les cas, l'acompte ou le montant total du séjour déjà payé seront remboursés seulement si le logement est reloué. Dans le cas où l'annulation interviendrait moins de 2 semaines avant la date du début du séjour, le montant total de la location serait dû.